



Déclaration de la FNEC-FP FO au CDEN de l'Isère du 12 novembre 2020

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Mardi 10 novembre, enseignants, étudiants et lycéens ont pu, par la grève et dans la rue, exprimer dans tout le pays ce que les organisations syndicales de l'enseignement public, avec la FCPE et des organisations lycéennes, avaient exigé en commun le 1^{er} novembre : « procéder [immédiatement] au recrutement de personnels en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. », « la situation actuelle [nécessitant] la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. »

La FNEC-FP-FO de l'Isère se félicite de la réussite de la manifestation qui a réuni des centaines d'enseignants, d'étudiants et de lycéens dans les rues de Grenoble pour un plan d'urgence « Education » permettant le respect du protocole sanitaire grâce au passage à des demi-groupes et garantissant 100% des enseignements en présentiel – j'y reviendrai dans le détail à la fin de cette déclaration.

Le 16 octobre nous avons appris avec effroi l'assassinat de Samuel Paty, enseignant tué pour avoir montré des caricatures de Mahomet dans un cours sur la liberté d'expression. Mais l'émotion laisse rapidement place à la colère. En effet, quelles mesures de protection ont été mises en place pour protéger ce collègue ? Pourquoi Samuel Paty ne bénéficiait-il pas de la protection fonctionnelle ? C'est un point sur lequel le ministre est resté très silencieux. L'application de l'article 11 et de la protection fonctionnelle est depuis longtemps problématique dans l'Education Nationale. Les demandes de protection fonctionnelle (obligation de prévention et de réparation des préjudices, assistance juridique par l'État employeur) formulées par des collègues menacés ou agressés sont trop souvent mises sous le tapis ; des collègues se voient refuser la protection fonctionnelle au prétexte qu'ils n'ont pas porté plainte, ou s'il y a plainte, ils se voient opposer un refus au prétexte que par habitude le parquet classe ce genre d'affaire ! Où est donc le soutien de l'institution pour ses personnels dont se targue le ministre ? Comment se sentir soutenus quand la parole de l'enseignant est sans cesse remise en cause ?

Cette rentrée se fait aussi dans un contexte difficile au vu de la situation sanitaire mais celle-ci n'explique et n'excuse en rien les ordres et contre-ordres permanents du ministre qui est en train de pousser à bout les personnels ! Les décisions prises par le Président de la République et le gouvernement engendrent une nouvelle fois le chaos. Les personnels ont découvert deux jours avant la reprise un nouveau protocole qu'ils ont dû à nouveau décliner ... en seulement un week-end et alors qu'ils étaient confinés chez eux ! Tout cela s'est fait encore une fois sans réunion du CHSCT ministériel. Et c'est quelques heures après que

le ministre annonce une réorganisation de la journée du 2 novembre, avec de nouvelles injonctions remettant en cause la liberté pédagogique des personnels.

Une autre absurdité que nous dénonçons : les enseignants, comme tous les autres citoyens, doivent se munir d'une attestation pour se rendre sur le lieu de travail. Dans le premier degré, des centaines de collègues qui ont vocation à se déplacer du fait de leurs missions s'interrogent sur leur droit à le faire dans la mesure où l'administration ne leur fournit pas une attestation précisant l'itinérance de leur travail. De fait, soit ils limitent leurs déplacements en restant dans leurs écoles de rattachement, soit ils se déplacent dans la crainte d'un contrôle et de l'amende qui pourrait en découler. Certains IEN sollicités, humains et dans l'écoute, ont refait des attestations pour ceux qui les avaient interrogés à ce sujet, d'autres ont refusé catégoriquement.

Le gouvernement utilise également la situation sanitaire actuelle pour casser les statuts, notamment en faisant passer la loi Rilhac.

Pour les directeurs et directrices et tous les professeurs des Ecoles, la FNEC-FP-FO revendique :

- L'abandon de la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directeur d'école, qui transformerait, sans l'écrire, chaque directeur en supérieur hiérarchique de ses collègues, tout en le soumettant à toutes les pressions, notamment à celles des élus locaux.
- Une augmentation financière d'au moins 100 points d'indice pour tous.
- Une amélioration des quotités de décharges pour tous les directeurs y compris ceux étant chargés d'école.
- Une aide administrative avec un statut de fonctionnaire d'Etat dans toutes les écoles.
- Le respect du décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Alors que le port du masque est obligatoire, l'employeur ne fournit pas assez de masques aux personnels. Alors que ceux-ci doivent recevoir deux masques par jour, la dotation est très variable selon les écoles, collèges et lycées. Nos collègues ne reçoivent parfois que trois masques lavables par semaine. Dans ce cas-là, les personnels n'ont pas le temps de les laver et sont obligés d'utiliser des masques personnels. Et les demandes de masques supplémentaires reçoivent un refus !

Cerise sur le gâteau, nous avons appris que les masques de marque Dim fournis par l'Education Nationale contenaient des produits toxiques. Les masques ont été retirés, mais plus de deux semaines après, pour la rentrée du 2 novembre, les nouveaux masques n'étaient pas arrivés et les personnels ont dû encore une fois utiliser des masques personnels pour accueillir les élèves. Et là où les nouveaux masques sont arrivés, nos collègues n'ont aucune garantie, ni en terme d'efficacité, ni en terme de toxicité. Ils ont perdu confiance. Allez savoir pourquoi !

La multiplication des discours contradictoires sur le port du masque conduit à des contestations de la part des familles, à un mauvais port par nos élèves puisqu'il a été retenu par certains qu'il était inutile de le porter. Tout cela complique de fait notre travail au quotidien puisque nous devons rappeler sans cesse qu'il faut le placer correctement pour qu'il protège. Et que dire de nos élèves qui viennent avec un seul masque par jour – alors qu'ils restent parfois jusqu'à 10 heures dans les murs de l'école ! - voire le même masque plusieurs jours de suite ? C'est une honte que les familles doivent payer les masques à leurs

enfants, cela va à l'encontre de la gratuité de l'école dans notre pays. L'Etat doit fournir le nombre de masques nécessaires à chaque élève par jour.

Enfin, malgré la situation sanitaire, les personnels sont appelés à faire cours dans les classes surchargées où la distanciation physique est impossible. Ce problème n'est pas nouveau. Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme sur les effectifs des classes qui découlent des suppressions de postes massives dans l'Education Nationale, et cela fait des années qu'on ne nous entend pas. Pour la rentrée prochaine, ce sont 1800 postes en moins qui sont annoncés dans le second degré alors même que le nombre d'élèves doit augmenter. Et les attaques contre les personnels continuent puisqu'il est demandé aux enseignants de continuer leur travail en classe, mais aussi de proposer du travail aux élèves absents, car testés positifs à la COVID ou cas contact. Or, il n'est pas possible de cumuler le travail en présentiel et en distanciel ; ce dernier nécessitant un très lourd travail de réadaptation des cours et de suivi.

Dans les écoles, le protocole sanitaire ne peut pas être respecté pour une raison très simple : le manque de remplaçants. Par exemple, la semaine dernière, 40 remplacements n'étaient pas pourvus sur la seule circonscription de Pont-de-Chéruy. Si bien que les classes qui accueillent plus de 30 élèves ne sont pas rares !

De manière plus générale, l'enseignement hybride est inacceptable et n'est pas la solution. En effet, les élèves ont déjà été victimes du 1^{er} confinement et ils devraient se contenter d'avoir la moitié des enseignements auxquels ils ont droit ? Les choix du président de la République et de son gouvernement hypothèquent l'avenir de la jeunesse de notre pays. Comment accepter que tous les moyens nécessaires à instruire la jeune génération ne sont pas dégagés ?

La FNEC-FP FO revendique :

- L'arrêt des suppressions de postes dans les collèges et lycées,
- Une création massive de postes dès maintenant, avec le recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, le réemploi et la titularisation de tous les contractuels,
- De vraies mesures de protection sanitaires des personnels et des élèves,
- La possibilité de télétravailler pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables
- L'abandon du jour de carence et la reconnaissance de maladie professionnelle,
- De vraies mesures de protection des personnels victimes d'insultes, d'outrages, de menaces, d'agression, dans l'application de l'article 11,
- L'abandon de toutes les réformes qui remettent en cause nos statuts, nos conditions de travail, afin que l'Ecole reste l'Ecole et que l'avenir de nos élèves ne soit pas hypothéqué,
- L'arrêt des poursuites judiciaires pour les enseignants et les élèves qui ont combattu l'an passé la destruction du baccalauréat,
- L'arrêt de la répression contre les lycéens et contre les 4 enseignants de Melle
- Une augmentation de 18% de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat.

Nous vous remercions.